

Intégrez une formation au CEFRAS



www.cefras.com



SOMMAIRE

Fiche 1 **Accompagnant Educatif et Social - AES**

Fiche 2 **Assistant Familial - AF**

Fiche 3 **Assistant Soins en Gérontologie - ASG**

Fiche 4 **BPJEPS Animation sociale**

Fiche 5 **Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (Licence Pro)**

Fiche 6 **Moniteur d'Atelier - TMA**

Fiche 7 **Moniteur Educateur - ME**

Fiche 8 **Surveillant De Nuit - SDN**

Fiche 9 **Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale - TISF**

Fiche 10 **Formation Tuteur - Maitre d'apprentissage**

Fiche 11 **Educateur Spécialisé - ES**

Fiche 12 **Assistant Service Social - ASS**



Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- D'apporter une réponse adaptée à la personne accompagnée par l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances théoriques et pratiques
- D'appréhender les besoins et désirs des usagers en personnalisant l'accompagnement, en cohérence avec le projet de la personne
- D'instaurer une relation d'aide et de confiance avec les personnes accompagnées
- De travailler en équipe pluridisciplinaire et de contribuer à la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé
- De questionner leur pratique professionnelle



Programme

Bloc 1 - 112h

Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Bloc 2 - 91h

Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Bloc 3 - 105h

Accompagnement de la vie sociale et relationnelle de la personne

Bloc 4 - 147h

Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Bloc 5 - 91h

Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

21h

Gestes et soins d'urgence

Lieux :

Chemillé, Angers, Nantes, Saint Nazaire, la Roche Sur Yon, Laval, Le Mans, Saumur

Contact :

Contactez le site CEFRAS concerné

Durée :

567 heures au CEFRAS
840 heures en entreprise
De 10 à 14 mois

Prérequis :

Dépôt du dossier de candidature
Epreuve de sélection orale
Entretien de positionnement

Débouchés :

Formation à l'accompagnement des enfants, des adultes, des personnes âgées dont la situation le nécessite
Moniteur éducateur

Financement :

Nous consulter

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- D'accueillir les enfants confiés en répondant à leurs besoins essentiels (physiques, psychiques, sanitaires)
- D'intégrer les enfants confiés au sein de la famille d'accueil
- De mettre en œuvre un accompagnement éducatif adapté, au service du développement de l'enfant et de son insertion sociale
- De communiquer par écrit et oral avec les autres professionnels du service et avec les intervenants

Programme

Bloc 1 - 140h

Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil

Bloc 2 - 60h

Accompagnement éducatif de l'enfant

Bloc 3 - 40h

Communication professionnelle

Lieux :

Chemillé, Angers, Laval, Le Mans

Contact :

Contactez le site CEFRAS concerné

Durée :

240 heures au CEFRAS
De 18 à 24 mois

Prérequis :

Avoir effectué le stage préparatoire à l'accueil, de 60 heures, organisé par l'employeur

Débouchés :

Assistants Familiaux en secteur pour la protection de l'enfance (Conseils Départementaux, IME, ITEP, ...)

Financement :

Employeur



Objectifs

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- S'approprier les connaissances concernant les maladies neurodégénératives en lien avec le vieillissement pour comprendre les situations rencontrées
- Identifier et réactualiser ses connaissances concernant l'évaluation des principaux paramètres liés à l'état de santé afin d'ajuster l'accompagnement au degré d'autonomie et de dépendance de la personne
- Apprendre à utiliser la démarche de réflexion éthique pour adapter l'accompagnement et les soins aux besoins et attentes de la personne et de sa famille tout en tenant compte du contexte
- Identifier la place et la participation de chacun des acteurs dans l'individualisation de l'accompagnement
- Identifier et acquérir les connaissances nécessaires pour mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues au regard des temps-clés du quotidien qui sont au cœur de la fonction ASG
- Développer des aptitudes relationnelles et comprendre l'importance du positionnement de l'ASG en équipe pluri professionnelle favorisant l'évolution des pratiques



Programme

DF1 - 35h

Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne

DF2 - 21h

Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie

DF3 - 28h

Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues

DF4 - 28h

Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé

DF5 - 28h

Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

Lieux :

Chemillé, Nantes, St Nazaire, La Roche Sur Yon, Laval, Le Mans

Contact :

Contactez le site CEFRAS concerné

Durée :

140 heures au CEFRAS
De 6 à 8 mois

Prérequis :

Etre diplômé AS, AMP, AES, AVS
Travailler dans un service accueillant des personnes âgées

Débouchés :

L'ASG intervient auprès de personnes âgées, en situation de grande dépendance et/ou présentant des troubles cognitifs, nécessitant des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques.

Financement :

Employeur
Pôle emploi
Financement personnel



Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- Préparer et mettre en œuvre des projets d'actions
- Encadrer des séances d'animation avec des publics fragilisés
- Travailler en collaboration avec les autres professionnels de sa structure ou avec d'autres acteurs du territoire



Programme

UC1 - 108.50h

Encadrer tout public en tout lieu et toute structure

UC2 - 115.50h

Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 - 133h

Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

UC4 - 168h

Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

105h

Accompagnement à la formation

Lieux :

Angers, La Roche Sur Yon

Contact :

Contactez le site CEFRAS concerné

Durée :

630 heures au CEFRAS
1029 heures en entreprise
12 mois

Prérequis :

Etre titulaire d'une attestation relative au secourisme
Justifier d'une expérience d'animateur auprès de tout public d'au moins 200 heures
Satisfaire aux épreuves d'admissions (écrits + oral)

Débouchés :

Animateur dans les structures médico-sociales, socioculturelles et ou en collectivités territoriales.
DEJEPS

Financement :

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Conseil régional (places limitées)
Formation éligible au CPF

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (Licence Pro Activités Juridiques)

FICHE 5

Objectifs

À l'issue de la formation, les étudiant.e.s sont en capacité de :

- Connaître et appliquer le cadre légal d'un suivi de mesure de protection des majeur.e.s
- Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne dans le respect de ses droits
- Inscrire leurs missions dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel)
- Identifier et respecter les capacités et volontés de la personne protégée
- Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique
- Rendre compte auprès du juge des contentieux de la protection du mandat qui leur est confié

Programme

224h

La mesure de protection et ses obligations légales

119h

La connaissance de la personne protégée et de son environnement

107h

L'exercice du métier de MJPM dans un suivi de mesure de protection

Lieux : 

Université d'Angers

Contact : 

Contactez le CEFRAS de Chemillé

Durée : 

450 heures de formation théoriques
455 h de stage
Amplitude de formation: 12 mois

Prérequis : 

Être âgé au minimum de 20 ans, Avoir validé 120 crédits ECTS, dans les disciplines suivantes: droit, gestion, économie, sciences sociales ou travail social. Ou être en fonction de délégué(e) ou assistant(e) à l'entrée en formation

Débouchés : 

Métier: Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs en structure agréée par le préfet à titre privé. en établissement de soins ou en activité libérale.

Financement : 

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Formation éligible au CPF

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- D'accompagner des personnes en situation de handicap dans les situations de travail en entreprise adaptée ou ordinaire
- D'organiser et d'adapter le processus de productions de biens ou des services pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes en situation de handicap et l'atteinte des objectifs économiques
- D'instaurer une relation de qualité avec les usagers, permettant la structuration et le suivi du projet professionnel personnalisé de l'utilisateur
- D'évaluer les compétences des travailleurs et leurs besoins de formation en lien avec leur projet professionnel personnalisé, d'organiser les parcours de développement des compétences et les situations d'apprentissage en situation de travail ou en dehors des situations de travail
- De travailler en équipe pluridisciplinaire, d'inscrire son action dans le projet de l'établissement, et d'analyser ses pratiques pour améliorer son action

Programme

Bloc 1 - 161h

Accompagner les travailleurs handicapés dans l'atelier au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

Bloc 2 - 133h

Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service au sein d'une équipe dans la structure et/ou hors des murs

Bloc 3 - 133h

Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

Certification - 14h

Lieux :

Angers
Nantes
Le Mans 2025

Contact :

Contactez le site CEFRAS concerné

Durée :

441 heures au CEFRAS
1085 heures en entreprise
12 mois

Prérequis :

Une expérience de 70h dans un ESAT ou une EA auprès d'un moniteur d'atelier
Prérequis différents pour les personnes en poste et les autres

Débouchés :

Moniteur d'atelier en milieu protégé ESAT, EA

Financement :

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Formation éligible au CPF



Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- S'engager et s'inscrire dans une relation éducative au sein d'un espace collectif
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets individuels
- Animer et organiser la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration
- Interroger et réajuster ses pratiques
- Développer et animer des activités dans les domaines des apprentissages, des loisirs, de la culture dans et hors de l'institution
- Se situer et agir au sein d'une équipe pluri- professionnelle



Programme

DF1 - 400h

Accompagnement social
et éducatif spécialisé

DF2 - 300h

Participation à
l'élaboration et à la
conduite de projet

DF3 - 125h

Communication
professionnelle en travail
social : travail en équipe
pluri-professionnelle

DF4 - 125h

Implication dans les
dynamiques
institutionnelles

Lieux :

Le Mans

Contact :

Contactez le site CEFRAS
concerné

Durée :

950 heures au CEFRAS
980 heures en entreprise
18 mois

Prérequis :

Satisfaire aux épreuves d'admission
et/ou d'admissibilité

Dispense de l'épreuve écrite possible
pour les titulaires d'un diplôme du
secteur médico-social (Nous
contacter)

Débouchés :

Moniteur Educateur en secteurs
spécialisés des personnes en
situation handicap
DEES

Financement :

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Conseil régional (places limitées)



Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- De garantir la sécurité des personnes et des biens pendant la nuit, de prévenir les incidents, autant que faire se peut, mais aussi de gérer les situations d'urgence lorsqu'elles se produisent, dans le respect des personnes et des procédures
- De restituer ces activités techniques dans le cadre de leur fonction, de les articuler et de leur donner du sens en identifiant plus globalement leur rôle professionnel (ses spécificités, ses finalités)
- D'identifier les problématiques, les besoins majeurs des publics accueillis
- D'identifier des modalités d'accompagnement adaptées aux personnes et à leurs besoins
- De repérer les caractéristiques de leur environnement institutionnel, de mieux cerner le cadre juridique, administratif, organisationnel dans lequel ils exercent leur fonction
- De trouver leur place et de prendre part activement aux espaces de travail en équipe pluridisciplinaire



Programme

Bloc 1 - 56h

Sécurité des personnes et des biens

Bloc 2 - 77h

Accompagnement des personnes

Bloc 3 - 49h

Participer à l'équipe pluriprofessionnelle

Bloc 4 - 28h

Spécificité du travail de nuit en établissement social et médico-social

21h

Module transversal d'accompagnement méthodologique

Lieux :

Le Mans, La Roche Sur Yon, Nantes, Angers

Prérequis :

SDN en poste dans le secteur social, médico-social
Personnes en recherche d'emploi / reconversion professionnelle : un entretien de positionnement + justifier d'une expérience minimum de 2 semaines dans l'emploi de MDM dans le secteur social ou ou période de découverte de 10 jours minimum (type PMSMP).

Contact :

Contactez le site CEFRAS concerné

Débouchés :

Surveillant de Nuit dans les secteurs de la protection de l'enfance (MECS, foyer de l'enfance, ...) du médico-social (Foyer de vie, ...), voire de la gérontologie (EHPAD)

Durée :

231 heures au CEFRAS
14 heures en option (soutien écrit - informatique)
210 heures en entreprise (uniquement pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle)
10 à 12 mois

Financement :

Employeur
Pôle emploi

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale - TISF

FICHE 9



Objectifs

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- Aider à réaliser les actes de la vie quotidienne et favoriser l'appropriation par la personne aidée
- Accompagner et aider à l'exercice de la fonction parentale
- Accompagner les personnes dans leur insertion dans l'environnement



Programme

UC1 - 270h

Conduite du projet d'aide à la personne

UC2 - 100h

Communication professionnelle et travail en réseau

UC3 - 150h

Réalisation des actes de la vie quotidienne

UC4 - 150h

Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

UC5 - 150h

Contribuer au développement de la dynamique familiale

UC6 - 130h

Accompagnement social vers l'insertion

Lieux :

Angers
Nantes
Le Mans 2025

Contact :

Contactez le site CEFRAS concerné

Durée :

950 heures au CEFRAS
1 155 heures en entreprise
18 mois

Prérequis :

Épreuve écrite d'admissibilité (2 h) portant sur la culture générale et les capacités à l'écrit

Épreuve orale d'admission (20 mn) portant sur la motivation du candidat et ses aptitudes professionnelles.

Débouchés :

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale et les travailleuses familiales peuvent également suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme délégué à la tutelle ou conseiller conjugal et familial.

Financement :

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Formation éligible au CPF
Conseil régional (places limitées)

Formation Tuteur - Maître d'apprentissage

FICHE 10



Objectifs

Au terme de ce module, les tuteurs doivent être en capacité de :

- Identifier son rôle et ses missions de tuteur/Maître d'Apprentissage
- Accueillir et intégrer l'alternant au sein d'un contexte spécifique
- Organiser l'accompagnement du tutoré au sein de la structure,
- Évaluer les besoins de l'alternant, en lien avec le référentiel métier et l'Organisme de formation
- Définir avec l'alternant son parcours et les modalités d'accompagnement,
- Connaître les principes et les modalités d'évaluation



Programme

Module 1

Accueillir et intégrer
l'alternant au sein d'un
contexte professionnel

Module 2

Former et accompagner
l'apprentissage

Module 3

Evaluer les compétences

Module 4

Accompagnement à la
validation

Lieux :

Angers, Nantes, La Roche Sur
Yon, Le Mans

Contact :

Contactez le site CEFRAS
concerné

Durée :

40 heures de formation en centre -
Amplitude de formation : 6 jours

Prérequis :

Être salarié(e) d'un établissement
et/ou service social et
médico-social

Débouchés :

Formation : Formateur terrain et
DU ACFIS

Financement :

Employeur

Educateur Spécialisé - ES

FICHE 11



Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- D'instaurer une relation d'aide et éducative
- D'accompagner les différents publics en s'adaptant à leur problématique
- De rédiger, réunir l'ensemble des protagonistes et mettre en œuvre le projet personnalisé
- De travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- D'utiliser les différents supports et espaces de communication mis à disposition
- De participer à la vie institutionnelle
- De travailler en collaboration avec les partenaires
- De questionner leur pratique



Programme

Formation théorique - 1 450 heures

Formation pratique en stage - 2100 h (60 semaines)

DF1 - 500h

La relation éducative et spécialisée

DF2 - 400h

Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

DF3 - 300h

Travailler en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

DF4 - 250h

Dynamiques inter institutionnelles, partenariats et réseaux

Admission : Les candidats doivent déposer un dossier de candidature et satisfaire à l'épreuve orale d'admission

Lieux : 

Le Mans

Contact : 

Contactez le site CEFRAS concerné

Durée : 

1450 heures au CEFRAS
2100 heures sur les contextes pro
Environ 36 mois

Prérequis : 

- être titulaire du baccalauréat ; d'un diplôme, certificat ou titre de niveau 4
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires

Débouchés : 

Le DEES confère le grade de licence.

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERRUIS) ;
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

Financement : 

Nous consulter

Objectifs

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- D'instaurer une relation d'aide
- D'accompagner différents publics afin de les orienter vers les dispositifs répondants à leurs besoins
- D'analyser des situations problématiques en lien avec le travail social
- De travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- D'utiliser les différents supports et espaces de communication mis à disposition
- De participer à la vie institutionnelle
- De travailler en collaboration avec les partenaires
- De questionner leur pratique

Programme

Formation théorique – 1 740 heures :

Formation pratique en stage - 1820 h

DF1 - 650h
Intervention
professionnelle en travail
social

DF2 - 574h
Analyse des questions
sociales de l'intervention
professionnelle en travail
social

DF3 - 248h
Communication
professionnelle en travail
social

DF4 - 268h
Dynamiques inter
institutionnelles,
partenariats et réseaux

Admission : Les candidats doivent déposer un dossier de candidature et satisfaire à l'épreuve orale d'admission

Lieux : 
Le Mans

Contact : 
Contactez le site CEFRAS
concerné

Durée : 
Enseignement théorique : 1740
heures
Formation pratique : 1820 heures
Environ 36 mois

Prérequis : 
Être majeur au premier stage ou
·être titulaire du baccalauréat
·être titulaire d'un diplôme,
certificat ou titre de niveau 4
·bénéficier d'une validation de
leurs études, de leurs expériences
professionnelles

Débouchés : 
Le DEASS confère le grade de licence.
Poursuite d'étude possible en vue de
préparer des diplômes d'encadrement
Le DEASS permet d'exercer comme
médiateur familial, délégué à la tutelle
ou conseiller conjugal et familial,

Financement : 
Nous consulter

UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE C'EST QUOI ?

Formations qualifiantes

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet à l'apprenti.e de bénéficier d'une formation à temps plein gratuite et rémunérée

De quel type de contrat s'agit-il ?

C'est un contrat de travail à temps plein dont les caractéristiques dépendent du code du travail, qui permet à des jeunes de 18 à 29 ans révolus d'accéder à un statut de salarié sur une durée de 6 à 36 mois tout en suivant une formation qualifiante (ou répertoriée sur la liste unique publiée le 22 janvier 2019) prise en charge par l'état.

Pour qui ?

- Les jeunes de 18-29 ans révolus
- Les personnes en situation de handicap

Qui peut embaucher un.e apprenti.e ?

Tout employeur du secteur sanitaire, social et médico-social qu'il soit privé ou public

 **L'état, les collectivités territoriales, hospitalière et fonction publique peuvent embaucher des apprentis sous certaines conditions.**

Pour tous contacts au sein du CFA CEFRAS concernant nos formations en apprentissage

Aurélie DEFOIS, assistante de direction du CFA : cfa@cefras.com / 02 41 30 57 09

Nicolas HALILOU, Chargé de développement : n.halilou@cefras.com / 07 8 6 29 47 18

Quelle est la durée d'un contrat d'apprentissage ?

Sa durée est comprise entre 6 et 36 mois. Trois mois maxi avant le début de la formation et trois mois maxi après la fin de la formation.

Quel est le déroulement de l'alternance ?

L'alternance entre formation en centre et périodes de travail en entreprise doit commencer dans les trois mois après la signature du contrat d'apprentissage. Le rythme d'alternance pour les formations en apprentissage au CEFRAS est en général d'une à deux semaine par mois en formation en centre et de deux à trois semaines en apprentissage chez l'employeur chaque mois.

Quelle est la rémunération de l'apprenti.e ?

Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et du nombre d'années de formation

Age	1 ^{ère} année	2 ^{de} année
De 18 à 20 ans	43 % du SMIC minimum 50 % OPCO SANTE	51 % du SMIC minimum 60 % OPCO SANTE
De 21 à 25 ans	53 % du SMIC minimum 65 % OPCO SANTE	61 % du SMIC minimum 75 % OPCO SANTE
De 26 à 29 ans Ou pers RQTH	100 % du SMIC	100 % du SMIC

 **Selon l'OPCO et la convention collective qui régit votre établissement, le reste à charge pour l'employeur peut varier**

Un accompagnement spécifique :

- Un maître d'apprentissage justifiant des compétences requises (*diplôme de même niveau et un an d'expérience mini*) est nommé dans la structure d'accueil de l'apprenti.e pour l'accompagner au plus près sur le terrain.
- Deux rencontres tuteurs/maîtres d'apprentissage sont programmées au CEFRAS pour détailler le programme de formation, des épreuves de certification, prendre en compte les remarques et répondre aux questions.
- Des visites d'évaluation et de suivi de l'apprenti.e sont effectuées sur son lieu d'apprentissage par le formateur ou la formatrice référent.e
- Des rencontres avec les employeurs sont programmées sur les sites du CEFRAS afin de répondre aux remarques et questions des employeurs sur ce dispositif et les informer sur les évolutions législatives

Des avantages pour l'apprenti.e

- Acquérir un diplôme d'état reconnu grâce à la voie de l'apprentissage
- Bénéficier d'une offre de formation adaptée à son niveau et à ses besoins avec un suivi personnalisé
- Être accompagné par un maître d'apprentissage ce qui facilite l'insertion dans l'entreprise.

Sous conditions : Aide à la restauration, forfait transport-hébergement, Pass Permis de 500 €, Pass logement, Pass culture sport

Des avantages pour les entreprises

- Recruter et former sur mesure un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage.
- Bénéficier de la prise en charge du coût de formation de l'apprenti.e

Des aides à l'embauche pour l'employeur de moins de 250 salariés

Le **CFA CEFRAS** est le référent du CEFRAS pour la signature des contrats d'apprentissage. C'est avec le CFA que l'employeur devra **signer le CERFA avant l'entrée en formation.**

NOUVEAU

En 2024, l'aide sera versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus du 1er janvier au 31 décembre, pour la première année d'exécution du contrat.

La prime à l'embauche des apprentis sera fixée à **6000 euros** pour un mineur comme pour un majeur de moins de 30 ans

Vous pouvez accéder au calculateur du Conseil Régional afin de simuler votre rémunération en tant qu'apprenti.e ou le reste à charge en tant qu'employeur :

Vous pouvez également déposer ou consulter les offres d'emplois pour les apprentis sur le site de la Région Pays De la Loire : www.apprentissage.paysdelaloire.fr

N'hésitez pas à consulter notre site pour vous inscrire aux réunions d'informations collectives sur les métiers animées dans chaque département ainsi qu'aux rencontres avec les employeurs :

L'équipe de CEFRAS est à votre disposition pour répondre à vos questions !

www.cefras.com

UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION C'EST QUOI ?

Formations qualifiantes

Selon le diplôme et la convention collective de votre établissement, accueillir une personne en contrat de professionnalisation vous coûtera entre 40 € et 700 € par mois (salaire et coût de formation compris, toutes charges comprises)

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail incluant une formation en alternance. Public visé, durée, salaire, droits et obligations...

Celui-ci a pour objectif l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'état et/ou la branche professionnelle.

De quel contrat s'agit-il ?

C'est un contrat de travail, d'un type particulier, il alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

Pour qui ?

- Les jeunes de 16-25 ans révolus
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion

Qui peut embaucher en contrat de professionnalisation ?

Tout employeur du secteur marchand assujéti au financement de la formation professionnelle.

⚠ L'état, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Quelle est la durée ?

Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée directement à 24 mois pour les personnes sans qualification ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou sortant d'un contrat aidé.

A l'issue d'un CDD en contrat de professionnalisation, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

Quel est le déroulement ?

L'action de professionnalisation (alternance entre enseignements et périodes de travail en entreprise) est située au début d'un contrat à durée indéterminée.

Dans le cas d'un contrat à durée déterminée, elle occupe toute la durée du contrat.

Les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont dispensés par un organisme de formation ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation interne doté de moyens distincts de ceux des services de production.

Ces enseignements ont une durée comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat.

Un accord de branche peut toutefois porter cette durée au-delà de 25 %, soit pour certains publics (bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH), soit pour certaines qualifications.

Quelle est la rémunération ?

Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initial.

Age	Inférieur au bac professionnel	Egal ou supérieur au bac professionnel, Titre ou diplôme à finalité professionnelle
Moins de 21 ans	55 % du SMIC minimum 60 % du SMIC minimum (OPCO SANTE)	65% du SMIC minimum 70 % du SMIC minimum (OPCO SANTE)
21 ans et plus	70% du SMIC minimum 75 % du SMIC minimum (OPCO SANTE)	80% du SMIC minimum 85 % du SMIC minimum (OPCO SANTE)
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire



Selon l'OPCO et la convention collective qui régit votre établissement, le reste à charge peut varier

Le tutorat

L'employeur peut désigner un tuteur : celui-ci doit être volontaire, confirmé formé et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification visée. L'employeur peut être lui-même tuteur.

Les dépenses exposées pour la formation du tuteur peuvent être prises en charge par un organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle dans la limite de 15 € par heure de formation pour une durée maximale de 40 heures.

Les aides à l'embauche pour l'employeur

Les employeurs de salariés en contrat de professionnalisation peuvent bénéficier, selon les cas, d'un certain nombre d'aides financières :

- allègements de cotisations patronales sur les bas et moyens salaires
- exonération totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus
- exonération spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ)
- aide forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (Pôle emploi)
- aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé

Depuis le 1^{er} mars 2011, aide supplémentaire de 2000 euros à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans.

La formation et les actions d'évaluation et d'accompagnement sont financées par les Opérateurs de Compétences (OPCO) sur la base de forfaits horaires définis par accord de branche.

Des forfaits spécifiques peuvent être fixés pour les publics définis comme prioritaires. Peuvent être prises en charge les dépenses liées au tutorat (interne ou externe).

Des avantages pour les salariés

- Acquérir une qualification reconnue en situation de travail en étant rémunéré et quel que soit le niveau de **formation** initial.
- Bénéficier d'une offre de formation adaptée à son niveau et à ses besoins.
- Être accompagné par un tuteur ce qui facilite l'insertion dans l'entreprise.

Des avantages pour les entreprises

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Établir une convention de formation adaptée aux besoins de l'entreprise et du salarié.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux tuteurs.

Votre contact : Nicolas HALILOU – Chargé de Développement en charge des contrats de professionnalisation
n.halilou@cefras.com
CEFRAS 72/53

☎ 02 43 72 97 22 / 07 86 29 47 18
☎ 02 43 64 20 92 / 07 86 29 47 18

Pour retrouver nos dates de réunions d'informations collectives et toutes les autres dates concernant nos formations sur le site





Site de Mayenne

Pôle régional Santé Social
65, rue du Chef de Bataillon H Gérard
53 000 Laval
02 43 64 20 92
laval@cefras.com



Site de Sarthe

11, rue Pied Sec
72 100 Le Mans
02 43 72 97 22
lemans@cefras.com



Site de Loire Atlantique

17 boulevard Gambetta - 1er étage
44 600 Saint Nazaire
02 51 16 01 39
saintnazaire@cefras.com



Site de Loire Atlantique

14, boulevard Winston Churchill
44 000 Nantes
02 51 86 24 13
nantes@cefras.com



Site de Maine et Loire

35, rue de la Barre
49 000 Angers
02 41 20 59 90
angers@cefras.com



Site de Maine et Loire

80 Rue des Îles
494110 SAUMUR
02 41 20 59 90
angers@cefras.com



Site de Maine et Loire

SIEGE SOCIAL

Allée Phytolia
49 120 Chemillé
02 41 30 57 09
chemille@cefras.com



Site de Vendée

5, rue Duchesne de Denant
85 000 La Roche Sur Yon
02 51 47 71 98
larochesuryon@cefras.com

Contact CFA CEFRAS

02 41 30 57 09
cfa@cefras.com

CEFRAS Siège Régional

CS 9701 - Chemillé
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU
02 41 30 02 40
siege@cefras.com

Contact service FPTLV

Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie
02 41 49 00 95
formationcontinue@cefras.com